



## RÉGATES DU CVD : RÈGLEMENT CHALLENGE 2018

### A. CHALLENGE

L'ensemble des Bateaux sera classé dans un challenge unique.

C'est toujours la jauge HN Osiris qui déterminera le classement de chaque bateau. Le challenge est ouvert aux voiliers habitables titulaires d'une carte d'identité nationale Osiris en cours de validité. Les bateaux qui en seraient dépourvus recevront un handicap forfaitaire de 10% des points reçus par lui à cette régates. Ils devront s'engager à régulariser au plus vite leur situation. (Cette mesure d'exception ne concerne que la première régates et uniquement s'il s'agit d'une régates CVD)

Le challenge est régi par :

- les règles de jauge Osiris Habitable
- le présent règlement et ses éventuels avenants
- les instructions de course particulières à chaque course établies par les clubs organisateurs

L'inscription se fait lors de la première inscription à une régates. En fonction des circonstances, les clubs organisateurs peuvent, si nécessaire, modifier la date d'une course, l'ordre des courses voire annuler une compétition.

Pour chaque course organisée par le CVD à l'exception de la Banana's cup et de la régates des harengs, les droits d'inscription par voilier sont de 10 euros pour les concurrents membres des clubs de CNV, CVD, SRF, SRH, SNPH. Les droits d'inscription seront fixés à 15 euros pour les autres voiliers.

Une inscription pour tous le challenge est proposé à 40€ (hors Banana's Cup, Régates des Harengs, Grand Prix des Terre-Neuvas et Challenge de la Côte d'Albâtre).

### B. RÉGATES INSCRITES À CE CHALLENGE 2018

- Les 5 « régates CVD » telles que présentées dans le planning 2018 et sur le calendrier de la FFV
- La Banana's cup Dieppe 2018
- La régates des harengs
- Le challenge de la Côte d'Opale à Saint Valery en Caux
- Le grand prix Terre-Neuvas de Fécamp

### C. ATTRIBUTION DES POINTS

Le barème utilisé pour cette saison 2018 sera basé sur le système « H » proposé par la jauge HN avec l'ajout de coefficients de majoration pour chaque régates.

$$P = \frac{101 \times (N - A + 1)}{N + 1} \times cf$$

Avec :

- $P$  : points aux centièmes

- $N$  : nombre de bateaux classés
- $A$  : place du bateau
- $cf$  : coefficient de majoration

Si le Bateau est :

- DNC, DSQ, DNE, BFD, OCS : 0 point est attribué
- DNS, DNF, RET : 50% des points du dernier bateau classé sont attribués

Les coefficients de majoration selon les régates pour la saison 2018 sont :

- Régates CVD : 1
- La Banana's Cup : 2
- Régate des harengs : 1,5
- Challenge de la Côte d'Albâtre: 1,5
- Grand prix des Terre-Neuvas: 1,5

## D. CLASSEMENT

### 1. Pour chaque régates

Le CVD utilise le logiciel de classement mis à disposition par la FFV (FREG). Le challenge CVD prend en compte le classement obtenu dans cette régates.

### 2. Pour le challenge :

Les 7 meilleurs résultats incluant celui de la Banana's cup seront pris en compte pour le calcul des points.

- Si 9 régates courues : les 2 moins bons résultats (hors Banana's cup) seront supprimés
- Si 8 régates courues : le moins bon résultat (hors Banana's cup) sera supprimé
- Si 7 régates courues, ou moins : tous les résultats sont pris en compte.

Afin d'intégrer le classement du challenge il faudra avoir participé à un minimum de 4 régates du calendrier proposé :

- Les voiliers qui auront participé à plus de 7 régates se verront attribué un bonus de 10% des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.
- Les voiliers qui ont participé aux quatre régates avec coefficient majoré se verront accordé un bonus de 5 % des points qu'ils ont obtenus sur l'ensemble de la saison.